Nations Unies S/2003/135

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2003
Français
Original: arabe

Lettre datée du 31 janvier 2003, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre rapport sur la situation en République centrafricaine (S/2003/5) qui montre clairement l'intérêt que vous portez à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans ce pays et dans les autres États africains en proie à des guerres et victimes de destructions.

Tout en se félicitant de ce qui précède, la Jamahiriya arabe libyenne regrette que le rapport susmentionné n'ait pas mentionné les efforts déployés depuis 1996 par la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) pour maintenir la paix et la sécurité de la République centrafricaine, et ait omis de préciser que le CEN-SAD a envoyé des troupes de maintien de la paix en application des décisions adoptées à son minisommet d'urgence tenu à Khartoum le 3 décembre 2001, mesure qui a eu un effet positif sur la stabilité du pays, et ce, jusqu'à ce que la CEN-SAD décide, le 19 décembre 2002, de confier les tâches de maintien de la paix susmentionnées à une force de maintien de la paix de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Vous trouverez ci-joint, en annexe à la présente lettre, un document contenant certaines informations relatives aux efforts déployés par la CEN-SAD, en ce qui concerne la Centrafrique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ahmed A. **Own**

03-23493 (F) 070203 070203

Annexe à la lettre datée du 31 janvier 2003 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Efforts déployés par l'Union africaine (UA) et par la Communauté des États sahélo-sahéliens (CEN-SAD) en vue de résoudre la crise en République centrafricaine

Depuis 1996, la République centrafricaine a connu un certain nombre de bouleversements politiques dont deux tentatives de coup d'État survenues respectivement le 28 mai et le 3 novembre 2001. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté des États sahélo-sahéliens (CEN-SAD) ont déployé des efforts en vue de rétablir la paix et la sécurité dans ce pays. C'est ainsi que :

Le Conseil des ministres de l'OUA a condamné, à sa soixante-seizième session ordinaire tenue à Lusaka du 6 au 8 juillet 2001, la tentative de coup d'État du 28 mai 2001, et a salué les efforts déployés par la CEN-SAD en vue d'appuyer les institutions constitutionnelles, mettre fin aux combats fratricides et assurer la sécurité en République centrafricaine.

L'Organe central du Mécanisme de prévention de gestion et de règlement des conflits en Afrique a examiné la situation en République centrafricaine, à sa soixante-dix-huitième session ordinaire, tenue au niveau des ambassadeurs, à Addis-Abeba le 27 novembre 2001, et il a invité les dirigeants de la région à poursuivre leurs efforts en vue d'aider les parties, en République centrafricaine, à surmonter leurs différends par la voie du dialogue, et il a demandé au Secrétaire général de suivre la situation et de prendre les mesures requises à cette fin.

Le 3 décembre 2001, un minisommet d'urgence a eu lieu à Khartoum, en présence du Président Frederick Chiluba, le Président en exercice de l'OUA, du Président Idriss Deby, du Président Ange-Félix Patassé, du général Abou Bakr Younes Jaber, et avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la CEN-SAD. Les participants au minisommet ont décidé de créer une force de maintien de la paix en République centrafricaine, qui devait être placée sous les auspices du Président Omar Al Bachir, alors président en exercice de la CEN-SAD, et du colonel Mouammar Kadhafi, qui à l'époque parrainait l'opération de paix à Fada'. Les participants au minisommet ont aussi décidé de créer une Commission politique regroupant les Ministres des affaires étrangères du Soudan, du Tchad et de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, du Burkina Faso et du Gabon ainsi que le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire général de la CEN-SAD et le Représentant du Secrétaire général de l'ONU.

L'Organe central du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique, a tenu, au niveau des ministres, une session d'urgence qui a eu lieu à Tripoli le 26 janvier 2002, en vue d'examiner la situation en République centrafricaine. Ont participé aux réunions de cette session, le Représentant du Secrétaire général de l'ONU et de la CEN-SAD. Le mécanisme a entériné la décision qui avait été prise au minisommet de Khartoum et en vertu de laquelle une force de maintien de la paix devait être envoyée en Centrafrique, en application des résolutions de l'OUA touchant à la non-reconnaissance des changements anticonstitutionnels apportés aux gouvernements en Afrique. Les participants à la

session ont salué les efforts déployés par les États africains en vue de rétablir le régime constitutionnel et d'appuyer le Gouvernement légitime et les institutions de la République centrafricaine, à la demande de cette dernière. Les participants ont aussi invité les autres États africains à fournir un appui analogue au Gouvernement légitime de la République centrafricaine.

Lors d'une réunion tenue à Bangui le 19 décembre 2002, en présence du Président Ange-Félix Patassé et du Secrétaire du Comité populaire général de l'unité africaine, du Président du Conseil exécutif de la CEN-SAD, du Ministre gabonais des affaires étrangères, du chef de la force de la CEN-SAD et du chef de la force de la CEMAC, les participants ont discuté des mesures à prendre et des préparatifs à engager pour mener à bien le retrait et garantir la sécurité en accord avec le représentant et la force de la CEMAC. C'est durant cette réunion que le retrait de la force de la CEN-SAD a été décidé.

Le Secrétaire du Comité populaire général de l'unité africaine a adressé au Secrétaire général de l'ONU, le 2 janvier 2003, une lettre touchant au retrait de la force de la CEN-SAD de Centrafrique et à son remplacement par la force de la CEMAC, conformément à l'accord qui avait été conclu entre les différentes parties concernées.